**Rentrée novembre 2020**

Le protocole sanitaire dans les écoles a été renforcé pour cette rentrée du 2 novembre.

1/ Port du masque obligatoire pour les enfants du CP au CM2 dans les espaces clos.

Chaque enfant devra par conséquent porter un masque en arrivant le matin et l’après-midi à l’école. Veuillez prévoir un 2ème masque ( à mettre dans le sac de votre enfant) pour ceux qui restent le midi à l’école.

2/ Lavage des mains :

* A l’arrivée à l’école
* Avant et après chaque récréation
* Après être allé aux toilettes
* Avant et après le repas
* Au retour à la maison

3/ Eviter le plus possible le brassage des élèves

L’entrée et la sortie des élèves se feront sur les mêmes modalités mises en place (sens de circulation) depuis la rentrée des classes en septembre.

Depuis la rentrée, les récréations sont échelonnées et chaque classe a son espace de jeux dans la cour.

4/ Ventilation des classes

Chaque classe est aérée plusieurs fois par jour : le matin avant l’arrivée des élèves, à chaque récréation, pendant la pause méridienne, le soir après le départ des élèves.

5/ Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel

Les classes (table, sol) sont nettoyées chaque jour par le personnel communal.

Les poignées de porte seront nettoyées plusieurs fois par jour.

Le matériel utilisé par les enfants sera également désinfecté chaque jour par le personnel communal.

6/ Rôle des parents

Parents, vous vous engagez à ne pas mettre votre (vos) enfant (s), en cas d’apparitions de fièvre ou en cas d’apparition de symptômes évoquant la Covid 19 chez l’élève ou dans la famille.

Votre enfant est cas contact ( un membre de la famille est testé positif à la Covid 19) :

* Avertir l’école
* Consulter un médecin
* Retour en classe autorisé si le test réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif
* A défaut de test, il revient après 14 jours

Votre enfant présente à la maison les symptômes de la Covid 19 :

* Avertir l’école
* Consulter un médecin
* Retour à l’école après 7 jours en cas de disparition des symptômes

et si les parents attestent par écrit, avoir consulté un médecin et qu’un test n’a pas été prescrit

Votre enfant présente à l’école les symptômes de la Covid 19 :

* L’enfant est isolé dans le bureau de la directrice en présence d’un adulte
* Les parents sont prévenus et doivent venir rechercher l’enfant le plus rapidement possible
* Consulter un médecin et suivre les consignes précédemment énoncées

7/ Autorisation de déplacement

Vous pouvez utiliser soit l’autorisation de déplacement classique ou soit l’autorisation de déplacement scolaire qui vous sera remis lundi à l’école.

Pour le bien de tous, il est primordial de respecter ces règles sanitaires.

Cordialement

M-L Faïeulle, directrice